

TERMES DE RÉFÉRENCE

Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place ou l'amélioration d'un service d'assainissement

1. Contexte et justification de la mission

La collectivité de **[nom de la commune ou du territoire]**, située dans **[région ou pays]**, présente des besoins en matière d'assainissement liés notamment à **[l'insuffisance des équipements, l'absence de service de vidange, la pollution du milieu naturel ou les risques sanitaires]**. La situation actuelle nécessite d'identifier des solutions adaptées aux caractéristiques du territoire, aux besoins des populations et aux moyens techniques et financiers disponibles.

Dans ce contexte, la réalisation d'une étude de faisabilité est nécessaire afin d'évaluer les possibilités de création ou d'amélioration d'un service d'assainissement durable. Cette étude devra prendre en compte les caractéristiques physiques et urbaines du territoire, les pratiques des ménages, les infrastructures existantes, les acteurs du secteur ainsi que le cadre institutionnel et réglementaire applicable.

Elle devra également s'inscrire dans les orientations des politiques nationales d'assainissement et des documents de planification locale, lorsqu'ils existent, afin de garantir la cohérence du projet avec les stratégies de développement du territoire.

2. Objectifs de l'étude

2.1. Objectif général

L'objectif général de la mission est de déterminer la faisabilité technique, socio-économique, financière et institutionnelle de la mise en place ou de l'amélioration d'un service d'assainissement adapté aux besoins du territoire et aux capacités des usagers.

2.2. Objectifs spécifiques

L'étude devra permettre de :

- établir un diagnostic de la situation actuelle de l'assainissement et identifier les principaux besoins ;
- analyser les contraintes physiques, environnementales, urbaines et sociales susceptibles d'influencer le choix des solutions ;
- évaluer la demande des ménages ainsi que leur capacité et leur volonté à payer pour le service ;
- identifier et comparer plusieurs scénarios techniques et organisationnels ;
- estimer les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance des solutions envisagées ;
- proposer des modalités de gestion et des mécanismes de tarification adaptés au contexte local ;
- formuler des recommandations permettant à la collectivité de retenir une solution techniquement pertinente, financièrement soutenable et durable.

3. Périmètre de l'étude et description des prestations

Le prestataire réalisera les investigations nécessaires à l'élaboration de l'étude de faisabilité. Les prestations seront organisées autour des tâches suivantes.

3.1. Tâche 1 : Diagnostic initial et analyse de la demande

Le prestataire procédera à une analyse de la situation existante, comprenant notamment :

- la caractérisation du territoire : localisation, population, occupation du sol, densité urbaine, relief, voirie et accessibilité ;
- l'analyse des caractéristiques du milieu physique : nature des sols, capacité d'infiltration, profondeur de la nappe phréatique, risques d'inondation et contraintes environnementales ;
- l'inventaire des équipements et infrastructures d'assainissement existants, ainsi que l'analyse de leur état et de leur fonctionnement ;
- l'identification des pratiques d'assainissement des ménages et des modalités actuelles de collecte, de vidange, de transport et de traitement, selon le périmètre de la mission ;
- la réalisation d'enquêtes socio-économiques visant à caractériser les besoins, les usages, la capacité à payer et la volonté à payer des ménages ;
- l'identification des acteurs institutionnels, économiques et communautaires intervenant dans le secteur, ainsi que l'analyse de leurs rôles et compétences.

Les résultats de cette phase devront permettre d'établir un diagnostic partagé et de préciser les principales contraintes et opportunités du projet.

3.2. Tâche 2 : Analyse des contraintes et élaboration des scénarios techniques

À partir du diagnostic, le prestataire analysera la compatibilité des différentes solutions d'assainissement avec les caractéristiques du territoire et les besoins identifiés.

Il proposera plusieurs scénarios techniques adaptés au contexte, pouvant notamment concerner l'assainissement autonome, semi-collectif ou collectif, selon la nature du projet. Pour chaque scénario, il précisera :

- les principes de fonctionnement et les équipements nécessaires ;
- les conditions de mise en œuvre et les contraintes techniques ;
- les besoins en foncier, en énergie, en eau et en compétences techniques, le cas échéant ;
- les exigences en matière d'exploitation, d'entretien et de maintenance ;
- les impacts environnementaux et sanitaires potentiels ;
- les avantages, les limites et les risques associés ;
- les conditions préalables à la réalisation et à la pérennité du service.

Une comparaison multicritère des scénarios sera réalisée afin de faciliter la prise de décision par la collectivité maître d'ouvrage.

3.3. Tâche 3 : Analyse financière, économique et organisationnelle

Le prestataire évaluera la viabilité économique et financière des scénarios retenus pour analyse. Cette évaluation comprendra :

- l'estimation des dépenses d'investissement initiales;
- l'estimation des dépenses récurrentes d'exploitation, d'entretien et de maintenance;
- l'élaboration de scénarios tarifaires tenant compte des coûts du service et de la capacité à payer des usagers ;
- l'analyse de la soutenabilité financière du service à moyen et long terme ;
- la proposition de différents modes de gestion, notamment la régie publique, la délégation à un opérateur privé ou la gestion communautaire, selon le cadre applicable ;
- la définition des responsabilités des acteurs et des besoins en personnel, en équipements et en renforcement des capacités.

Le prestataire devra présenter les hypothèses de calcul utilisées et expliciter les principales incertitudes susceptibles d'influencer les coûts et l'équilibre financier du service.

3.4. Tâche 4 : Comparaison des scénarios et recommandations

Le prestataire établira une synthèse comparative des scénarios étudiés sur la base de critères techniques, économiques, financiers, sociaux, environnementaux et institutionnels.

Il proposera un scénario privilégié, accompagné de la justification du choix, des conditions de réussite, des principales mesures d'atténuation des risques et des étapes nécessaires à sa mise en œuvre.

L'étude précisera également les investigations complémentaires requises avant la réalisation du projet, notamment les études techniques détaillées, les reconnaissances de terrain et les éventuelles études environnementales et sociales.

4. Profil et compétences de l'équipe requise

Le prestataire devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire disposant d'expériences pertinentes dans la conduite d'études de faisabilité de projets d'assainissement.

L'équipe devra comprendre au minimum :

- **Un expert technique en assainissement, hydraulique, génie civil ou hydrogéologie**, chargé de l'analyse du milieu physique, de l'évaluation des contraintes techniques et de la définition préliminaire des solutions envisageables.
- **Un expert en socio-économie et en mobilisation communautaire**, chargé des enquêtes auprès des ménages, de l'analyse de la demande, de l'évaluation de la capacité à payer et de la concertation avec les parties prenantes.
- **Un expert en gestion financière et organisationnelle**, chargé de l'analyse des coûts, de l'élaboration des scénarios tarifaires, de l'évaluation des modèles économiques et de la proposition des modalités de gestion.

Le prestataire précisera la répartition des responsabilités entre les experts, le nombre de jours de mobilisation prévus et les références de missions similaires réalisées.

5. Livrables attendus et calendrier prévisionnel

Les livrables attendus sont les suivants :

Livrable 1 : Rapport de démarrage

Ce rapport présentera la compréhension de la mission, la méthodologie détaillée, le programme des investigations, les outils de collecte des données, la composition de l'équipe et le calendrier prévisionnel.

Livrable 2 : Rapport de diagnostic

Ce document présentera les résultats des investigations de terrain, l'analyse de la situation existante, les caractéristiques du territoire, les besoins des usagers, les acteurs concernés et les principales contraintes identifiées.

Livrable 3 : Rapport provisoire d'étude de faisabilité

Ce rapport détaillera les scénarios techniques envisagés, leur comparaison multicritère, les estimations des investissements et des coûts d'exploitation, les modalités de gestion possibles ainsi que les scénarios tarifaires et les recommandations préliminaires.

Livrable 4 : Rapport final d'étude de faisabilité

Le rapport final intégrera les observations formulées par la collectivité et les parties prenantes. Il présentera le scénario retenu ou recommandé, ses conditions de mise en œuvre, les estimations financières consolidées au niveau de faisabilité, les risques identifiés et les étapes ultérieures du projet.

Les rapports seront remis en **[format numérique et nombre d'exemplaires papier à préciser]**, accompagnés, si nécessaire, des bases de données d'enquête, des cartes, des tableaux de calcul et des annexes techniques.

Le calendrier sera proposé par le prestataire et validé par le maître d'ouvrage. À titre indicatif, il pourra être structuré comme suit :

Phase	Durée indicative
Démarrage et cadrage	1 semaine
Diagnostic et enquêtes de terrain	2 à 3 semaines
Élaboration et comparaison des scénarios	2 à 3 semaines
Analyse financière et organisationnelle	1 à 2 semaines
Restitution, finalisation et validation	1 à 2 semaines

Ces durées sont indicatives et devront être adaptées à la taille du territoire, à la disponibilité des données et à la complexité du projet.

6. Modalités de suivi et de validation

La mission sera placée sous la supervision de **[nom de la collectivité ou de l'organisme maître d'ouvrage]**, qui assurera la coordination avec les services techniques, les autorités locales et les autres parties prenantes.

Le suivi de l'étude comprendra :

- une réunion de lancement permettant de préciser les attentes, le périmètre et les modalités de collaboration ;
- un atelier de restitution et de validation du diagnostic ;
- une réunion de présentation et de discussion des scénarios techniques, financiers et organisationnels ;
- une réunion de décision permettant au maître d'ouvrage de se prononcer sur le scénario à privilégier ;
- une séance de validation du rapport final après intégration des observations.

Le prestataire devra tenir compte des commentaires formulés par le maître d'ouvrage et documenter les éventuels arbitrages réalisés au cours de la mission.

7. Responsabilités du maître d'ouvrage et du prestataire

Le maître d'ouvrage mettra à disposition les documents et informations disponibles, facilitera l'accès au terrain et contribuera à la mobilisation des acteurs locaux.

Le prestataire sera responsable de la qualité des investigations, de la fiabilité des analyses, de la traçabilité des hypothèses de calcul, du respect du calendrier et de la production des livrables attendus. Il devra signaler rapidement toute difficulté susceptible d'affecter le déroulement de la mission.

8. Limites et portée de l'étude

L'étude de faisabilité devra fournir les éléments nécessaires à la décision du maître d'ouvrage concernant l'opportunité et les modalités de mise en œuvre du projet. Elle comprendra des estimations prévisionnelles et un niveau de définition adapté à cette phase.

Sauf mention contraire dans le présent cahier des charges, elle ne comprendra pas les études techniques détaillées d'exécution. Celles-ci seront réalisées ultérieurement dans le cadre de l'Avant-Projet Sommaire (APS), puis de l'Avant-Projet Détaillé (APD), afin de préciser les dimensionnements, les plans, les coûts définitifs et les documents nécessaires à la consultation des entreprises.

9. Critères d'appréciation de la qualité de l'étude

La qualité de la prestation sera appréciée au regard de la pertinence de la méthodologie, de la fiabilité des données collectées, de la cohérence des scénarios proposés, de la transparence des hypothèses financières, de la prise en compte des contraintes locales et de la faisabilité opérationnelle des recommandations.

L'étude devra permettre au maître d'ouvrage de disposer d'une base argumentée pour décider de la suite à donner au projet et préparer les étapes ultérieures de sa conception et de sa mise en œuvre.